

JANVIER 2016

Ville de

Léon

Magazine d'informations municipales n°7



Dossier : Réhabilitation du bâtiment Hénin Beaumont

Résultats des élections régionales

Premier tour dimanche 6 décembre

Nombre d'électeurs inscrits : 1652
Nombre de votants : 945
Nombre de bulletins blancs/nuls : 49
Nombre de suffrages exprimés : 893

Liste de PEREIRA Nicolas : 8
Liste de ROUSSET Alain : 354
Liste de CALMELS Virginie : 250
Liste de DARTIGOLLES Olivier : 33
Liste de DOUET William : 3
Liste de BOUSSION Joseph : 26
Liste de COUTANT Françoise : 33
Liste de COLOMBIER Jacques : 160
Liste de SETZE Yvon : 20
Liste de PERCHET Guillaume : 6

Deuxième tour dimanche 13 décembre

Nombre d'électeurs inscrits : 1652
Nombre de votants : 1057
Nombre de bulletins blancs/nuls : 60
Nombre de suffrages exprimés : 997

Liste de ROUSSET Alain : 507
Liste de CALMELS Virginie : 334
Liste de COLOMBIER Jacques : 156



Mise à jour de la liste électorale en 2016

Une mise à jour de la liste électorale sera faite en 2016.

Si votre état civil ou votre adresse ont été modifiés depuis 2012, merci de vous présenter en Mairie ou de nous faire un courrier indiquant le motif de la modification ainsi qu'un justificatif de domicile. La date limite est fixée au 30 avril.

Aux propriétaires de parcelles sinistrées lors de la tempête Klaus

A l'initiative du Conseil Départemental et de la filière forêt-bois du Massif des Landes de Gascogne une aide est proposée aux propriétaires. Les parcelles de propriétaires sont regroupées dans des dossiers collectifs permettant d'accéder aux subventions de manière prioritaire.

Qui en bénéficie ?

Les propriétaires landais de parcelles sinistrées sur des surfaces de 1 à 10 ha ou ceux qui ont une surface inférieure à 1ha à condition de se rapprocher des voisins.

Vous avez jusqu'à fin 2017 pour prendre contact avec les techniciens forestiers du CRPF d'Aquitaine (Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine).

Rencontre avec Muriel Lagorce

Vice-présidente du Conseil départemental et Conseillère départementale du Canton de Côte d'Argent.



Pour les administrés qui le souhaitent, Muriel Lagorce les recevra sur rendez-vous.
Téléphone : 05 58 91 53 54



CRPF D'AQUITAINE

Secteur Est : Aurélien FEVRIER

06 33 54 88 10 ou a.fevrier@crpfaquitaine

Secteur Ouest : Héloïse FOURNIER

06 78 71 78 24 ou h.fournier@crpfaquitaine



Leonnaises, Leonnais,

Au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal, je vous présente nos meilleurs vœux pour l'année 2016.

L'année 2015 s'est achevée et il est temps que je vous fasse le bilan des travaux réalisés :

- Un office de tourisme entièrement réaménagé dans lequel nous pouvons accueillir nos touristes dans d'excellentes conditions.
- Une nouvelle salle paroissiale qui est maintenant un vrai lieu de rassemblement et de partage pour les catéchèses et les chorales.
- La rénovation des bâtiments communaux a été poursuivie, la signalisation horizontale des routes dans le bourg a été rafraîchie et l'école s'est dotée de tableaux blancs interactifs.
- L'agenda d'accessibilité pour nos bâtiments communaux a été accepté et validé par la préfecture (nous faisons partie des bons élèves du département). Nous avons programmé les mises aux normes de nos 19 Etablissements Recevant du Public sur une durée de 6 ans.
- La commune a été certifiée « démarche qualité eau de baignade » ce qui va rassurer tous nos baigneurs.
- Le plan de référence est maintenant terminé, il va permettre une cohérence dans nos travaux pendant quelques années.
- Nos finances s'assainissent doucement mais sûrement.
- Un règlement de fonctionnement a été créé et approuvé par le centre de gestion ainsi que par nos agents. Il reprend le régime des congés, des récupérations et des horaires qui sont maintenant plus adaptés à la configuration particulière du travail sur notre commune touristique.



Pour 2016, nous ne relâcherons pas nos efforts.

Le lotissement ALEGRIA d'une cinquantaine de lots va voir le jour à côté de celui de LABARREYRE. Le plan ainsi que les prix seront consultables à partir de cet été et les pré-réservations ouvertes.

Nous avons également relancé le PLU. Ce document d'urbanisme devra être terminé dans le 1er semestre 2017. Nous organiserons des permanences à la mairie avec le bureau d'étude afin de répondre à vos interrogations ainsi que sur les modalités de fonctionnement de ce document.

La résidence services seniors qui me tient tant à cœur verra le début des travaux pendant l'automne 2016. Ce projet fait l'objet du dossier de ce bulletin. 35 appartements avec plusieurs services comme le ménage, le repas du midi et des activités de toutes sortes qui seront proposées aux résidents. Cette structure permettra aux seniors indépendants de lutter contre la solitude tout en se préservant des moments d'intimité. Le pôle médical léonnais verra en même temps le jour à côté de cette résidence services seniors. Nous allons enfin pouvoir faire revivre le centre bourg et nous souhaitons que des commerçants se réinstallent en centre bourg. Le problème HENIN BEAUMONT sera à jamais réglé et de nouveaux emplois seront créés à LEON. Nous organiserons, pour les personnes intéressées, une réunion en fin d'année afin de vous présenter son fonctionnement. Comme nous n'avons pas gagné au loto, le financement de ces travaux se fera par le biais de 2 baux emphytéotiques administratifs (voir dossier). Ce montage financier nous permet de réaliser l'ensemble de ce projet sans toucher à notre budget investissement et de ce fait de ne pas endetter la commune. Je tiens d'ailleurs à souligner l'état d'esprit constructif de nos conseillères municipales de l'opposition qui ont voté pour cette opération.

Je suis enfin heureux d'apprendre qu'un ancien adjoint, non élu pour ce mandat, et président d'une association a enfin des idées pour notre village.

L'année 2016 verra le début de la mutation de notre village et nous n'aurons pas le temps de nous ennuyer.

Bonne et heureuse année à tous.

Votre Maire, Jean MORA

Sommaire

P2 : Infos

P3 : Édito

P4 : TNT HD

P5 et 6 : En 2015

P7 : Au Lac

P8 : La vie à Léon

P9 A la Huchette

P10, 11 et 12 : Dossier

P13 : Culture et animations

P14 : 2015 en images

P16 : Etat Civil

Directeur de la publication : Jean MORA

Conception, réalisation : Mairie de Léon

La commune de Léon a fait le choix d'une communication éco responsable. Ce magazine a été réalisé par une imprimerie certifiée PEFC (système international garantissant une gestion durable des forêts et imprim'vert).

Photos : Mairie de Léon

Nombre d'exemplaires : 1300 exemplaires - Dépôt légal : à parution.





**LE 5 AVRIL 2016,
LA TNT PASSE À LA HAUTE
DÉFINITION**



Pourquoi ce changement ?

- Pour une meilleure qualité d'images et de son
- Un accès à l'ensemble de l'offre TNT gratuite
- De nouvelles fréquences pour répondre aux besoins en très haut débit mobile dans les territoires.

Qui est concerné ?

- Tous les foyers possédant une antenne râteau
- Ceux ayant le câble ou satellite

Comment savoir si votre équipement est compatible ?

vous allez sur la chaîne ARTE (n°7 ou 57)

Soit le logo TNT HD apparaît sur votre équipement et tout va bien

Soit il n'apparaît pas et il vous faudra acheter un adaptateur (environ 25 €)

Que faut-il faire avant le 5 avril ?

- Si vous possédez une antenne râteau : se mettre sur la chaîne 7 ou 57 « Arte HD » :
 - Si le logo « Arte HD » apparaît, alors votre télé est compatible avec la TNT HD.
 - Si le logo ne s'affiche pas, alors votre télévision n'est pas compatible avec la TNT HD. Aucune obligation de changer votre télé, il existe un adaptateur (à partir de 25€).
- Si vous recevez la télé par satellite, il vous faut voir directement avec votre opérateur
- Si vous recevez la télé par ADSL, Box ou fibre votre télé est déjà équipée.

Que faire le 05 avril ?

Refaire une recherche de chaînes

Si votre télé est compatible TNT HD ou si vous avez acheté l'adaptateur :

- Allumer votre télé et l'adaptateur et appuyer sur menu, installation/ réglage/recherche puis installation.

- Sélectionner « configuration auto » ou « recherche automatique ».

Un code peut être demandé : essayer 0000 ou 1234 ou 1111 ou 9999

Pour finir appuyer sur OK.

Une aide pour s'équiper :

Les personnes ayant une antenne râteau et qui ne payent pas de contribution à l'audiovisuel, pourront recevoir une aide pour l'achat de l'adaptateur. Son montant est de 25€.

Une assistance de proximité : les foyers dépendants exclusivement de la TNT, dont les membres ont plus de 70 ans ou un handicap supérieur à 80%, peuvent bénéficier d'une mise en service gratuite.

Pour plus d'informations :

Site internet : recevoirlatnt.fr
ou Centre d'appel **0970 818 818**
(prix d'un appel local)



En 2015

Inauguration de l'office de tourisme

Le Maire de Léon, Jean Mora et le conseil municipal ont inauguré le **7 novembre** les nouveaux locaux du bureau d'information touristique de Léon, entourés par de nombreux élus venus marquer l'évènement. Hervé Bouyrie, Président du Comité Départemental du Tourisme des Landes, Yves Saint-Martin, Président de Côte-Landes-Nature-Tourisme (Communauté de Communes), Florence Delaunay, Députée, Muriel Lagorce, Conseillère départementale et monsieur le Maire ont pris la parole pour vanter les atouts touristiques de notre commune et les efforts réalisés par la municipalité pour réaliser ces travaux de réhabilitation qui ont été menés « tambour battant » durant 6 mois.

Accompagnés par les léonnais présents venus fêter l'évènement et les membres du personnel des lieux, une visite des nouveaux locaux a ravi toute l'assistance : **espace, fonctionnalité, rien ne manque...** Un verre de l'amitié a suivi dans la tradition d'accueil digne d'un tel service.

Désormais, tous les critères sont réunis pour accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions possibles et faciliter la tâche du personnel.



Le BALL TRAP Léonnais est relancé

La première ouverture a eu lieu le 28 novembre à l'occasion des Fêtes de la St André. Cette renaissance de l'Amicale est l'oeuvre d'un nouveau comité qui veut promouvoir l'initiation et le perfectionnement des tireurs amateurs.

A ce titre, chacun est le bienvenu, un fusil de prêt est d'ailleurs mis à disposition.

Le pas de tir permet à 5 tireurs de commander le départ des plateaux-cibles par commande vocale.

Le BALL TRAP sera ouvert en principe tous les 15 jours, sauf pendant la période estivale de pointe (à l'exception de Festaloun) ; les prochaines séances de tir auront lieu les 06 et 20 février.

Le statut de membre actif de l'amicale s'obtient par achat d'une carte valable pour l'année au tarif de 20€, ouvrant droit à un tarif réduit et à une information individuelle sur les séances de tir.

Si vous êtes intéressés, ou souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter le président de l'amicale : Michel Durand au 06 35 18 09 22 ou à l'adresse e-mail m.dur@free.fr

Bienvenue à Loun rétro, nouvelle association léonnaise



Depuis décembre, une nouvelle association a vu le jour à Léon. LOUN RETRO présidée par Jean Dumora. Elle a pour but de réunir tous les léonnais propriétaires de voitures, motos, camions ou machines agricoles anciens.

Elle proposera l'exposition des véhicules tous les deuxièmes dimanches de chaque mois sur le parking près du Crédit Agricole.





En 2015

Deux nouvelles retraitées



Durant cette année 2015, 2 agents communaux ont eu leur fête de départ à la retraite :

Christine LAGARDE a travaillé durant toute sa carrière soit 42 ans auprès des enfants à l'école maternelle de Léon. Elle aura pris soin de plusieurs générations d'enfants qui en gardent un beau souvenir.

Anne-Marie DARRIBERE quant à elle, a développé et géré pendant 24 ans la bibliothèque et médiathèque de Léon. Elle a réussi à transmettre sa passion des livres aux petits et grands.

Un grand merci à elles pour leur implication au sein de notre village durant ces nombreuses années.



Un léonnais récompensé pour son art

Didier FAGET est un maître artisan chocolatier installé depuis 11 ans à Léon. Créateur de l'Etalon noir sur la route de Magescq, il a obtenu la MEDAILLE D'ARGENT au guide «CROQUEURS de CHOCOLATS 2016» avec ses spécialités. Il propose entre autre plus de 80 sortes de chocolats fabriqués maison - dont la fleur des Landes à base de cacahuète, et sa dernière création, l'asperge landaise a également obtenu la cinquième et ultime tablette du «Guide des meilleurs chocolatiers de France» en 2015.

Avec plus de 40 ans de métier, **Didier Faget** fait partie de ces artisans qui privilégient la qualité et la créativité dans son métier.

Un grand bravo à cet artisan léonnais !!



Didier FAGET



Au Lac

Arrachage de la jussie et du myriophylle du Brésil

Afin de réguler la présence de ces plantes envahissantes dans le Lac, le syndicat mixte Géolandes, soutenu par les communes de Léon et Vielle-Saint-Girons, la communauté des communes Côte Landes Nature, la réserve naturelle du Courant d'Huchet, le Syndicat mixte des rivières du Marensin et du Born, la fédération des landes pour la pêche et la protection du Milieu Aquatique ainsi que les associations locales de chasse et de pêche ont organisé le 24 septembre une journée d'arrachage.

Dans quel but ? préserver la biodiversité floristique et les différentes activités présentes sur le lac.

Cette journée sera dorénavant renouvelée 2 fois dans l'année (mai-juin et septembre-octobre).

Il reviendra à la Communauté des Communes et le Syndicat des Rivières de la mettre en place.



Plantation d'arbres au Lac par les écoliers

Les 10 et 11 décembre, les enfants de l'école, en collaboration avec la Mairie et Géolandes ont planté de jeunes arbres au bord du Lac de Léon.

Chaque arbre a reçu le nom de son planteur. Encadrés par les professionnels en charge de l'aménagement du Lac, ils ont pu être sensibilisés au milieu lacustre et sa protection. 5 bornes pédagogiques seront créées et installées sur ce site.



Plantations d'arbres au bord du Lac par les enfants de l'école



La vie à Léon

Repas de fin d'année des plus de 70 ans

Samedi 12 décembre la commune et le CCAS ont reçu à la salle de la Huchette les administrés de plus de 70 ans pour le traditionnel repas de fin d'année. 150 personnes ont répondu présentes.

A cette occasion, la chorale Happysong est venue animer l'apéritif et monsieur Jean-Eric Descombes a réalisé un portrait à tous ceux qui le souhaitaient. Ce cliché professionnel a été offert par le CCAS. Par ailleurs, un cadeau a été offert aux plus jeunes des convives :

- du vin pour Marcel Dupéré
- des fleurs pour Maïté Lamasse

Pour toutes les personnes n'ayant pas pu se rendre à ce repas, un colis leur a été distribué à leur domicile.



Noël des enfants de l'école

Les enfants de l'école des Pignons ont terminé l'école en beauté en cette fin d'année. Les festivités ont débuté dès le jeudi 17 décembre par un repas de Noël. Le lendemain après-midi, à la salle de la Huchette, ils ont assisté au spectacle «Le petit Poucet» pour les élèves du primaire et «Les 4 saisons du limaçon» pour les enfants de la maternelle.

Pendant la dégustation de leur goûter, ils ont eu la chance de rencontrer le **Père Noël** qui a distribué des cadeaux. Cette belle après-midi s'est achevée par une Boum où petits et grands se sont déchaînés sur la piste de danse.



Voeux 2016

Le 11 janvier dernier le Maire a présenté ses voeux aux léonnais. Entouré de son équipe municipale, des maires voisins, de la conseillère départementale et de madame la députée, il a fait un bilan de l'année 2015 et évoqué les projets prévus en 2016.

Vous avez la possibilité de lire la présentation des Voeux 2016 et visionner la vidéo de son discours sur le site internet de la Mairie : www.leon.fr





A la Huchette

Expo 100% art

Le mois de Novembre a été le théâtre de la seconde édition de « 100% Art ». Cette exposition a permis aux nombreux visiteurs, et aux élèves de l'école primaire de Léon, de découvrir différentes facettes de l'art. A travers les œuvres des 18 artistes « régionaux » présents, ce public a pu admirer le travail des peintres, sculpteurs, photographes, et mosaïstes. Ce genre de manifestation s'inscrit dans la volonté de mettre l'art, sous toutes ses formes, à la portée de tous.



Les JEMA : nouvelle édition à Léon



Pour la deuxième année à Léon, les JEMA (Journées Européennes des Métiers d'Art) seront présentes les 1, 2 et 3 avril prochain à la salle la Huchette. Petite nouveauté 2016, un circuit à la découverte de l'art dans notre village : Galerie Fottorino, Galerie Léon Art, Galerie CarpeDiem et Boutique Lycatébas. Ouverture de l'expo le vendredi 14h à 19h, le samedi de 10h à 19h et le dimanche de 10h à 18h.



Qui contacter pour utiliser la salle la Huchette ?

Monsieur Aldo Mascarello est responsable de la gestion de la salle la Huchette et s'occupe également des Associations et des expositons.

Pour le joindre : **06 85 20 67 90** ou huchette@leon.fr

Horaires d'ouverture du bureau de la Huchette

Lundi : 9h00 - 12h00 et 15h00 - 18h00

Mardi : 9h00 - 12h00 et 16h30 - 18h00

Jeudi : 15h00 - 18h00

Vendredi : 9h00 - 12h00 et 16h30 - 18h00





DOSSIER : Réhabilitation du bâtiment «Hénin Beaumont» en résidence seniors, pôle médical et logements



Le bâtiment est situé sur un terrain d'environ 3500 m² au centre du bourg, derrière l'hôtel de ville, et à proximité immédiate de tous commerces et services.

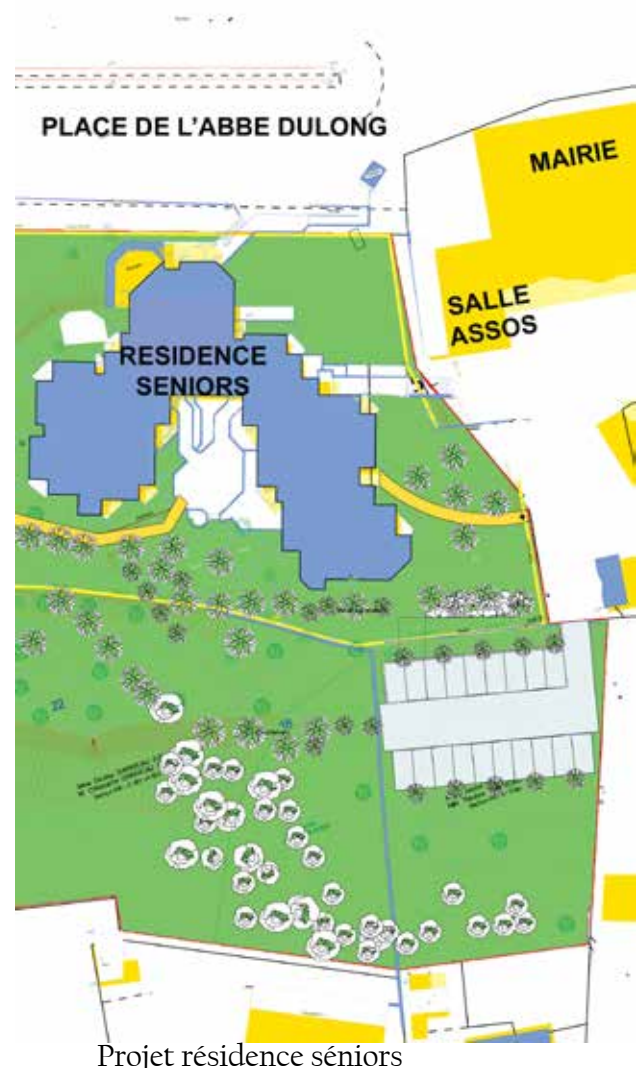
Le bâtiment, construit dans les années 80, a été exploité comme résidence de vacances pour les habitants de Hénin Beaumont (62). Fermé en 2002, le bâtiment a été laissé à l'abandon, vandalisé, squatté. En 2012, il a été racheté par la commune de Léon par l'intermédiaire de l'établissement public foncier des Landes EPFL. Le bâtiment comprend trois niveaux pour une surface d'environ 1 945 m². Le programme de réhabilitation consiste en une restructuration complète, avec curage de l'immeuble, reprise et reconstruction totale.

Le programme prévisionnel

Résidence Séniors de 35 appartements du T1 au T2. Chaque logement comprendra une kitchenette et tous les équipements adaptés PMR (personne à mobilité réduite). Ils seront équipés de la dernière technologie en domotique pour faciliter le quotidien des résidents.

Une salle de restauration commune et plusieurs salons seront à disposition des résidents. La quasi-totalité des logements possèdera un balcon. Tous les étages seront desservis par deux ascenseurs. Une rampe PMR existe côté Nord. Il sera également réalisé une deuxième rampe côté Est.

Les espaces extérieurs seront traités afin d'ouvrir des trouées dans la végétation et de créer des lieux de détente autour de la résidence. Un parking de plusieurs places sera réalisé à l'ouest du bâtiment.



Dans le cadre de cette opération de transformation de la résidence Hénin Beaumont, la commune a saisi l'opportunité de rassembler les différents professionnels médicaux dans un lieu unique et centralisé à proximité.

Après plusieurs rencontres avec les médecins et les différentes professions de santé, leurs besoins ont été collectés et un programme a pu être établi. Il leur a été proposé de s'associer dans une structure de type SCI afin de s'investir dans le projet. Cette formule a eu l'adhésion de la

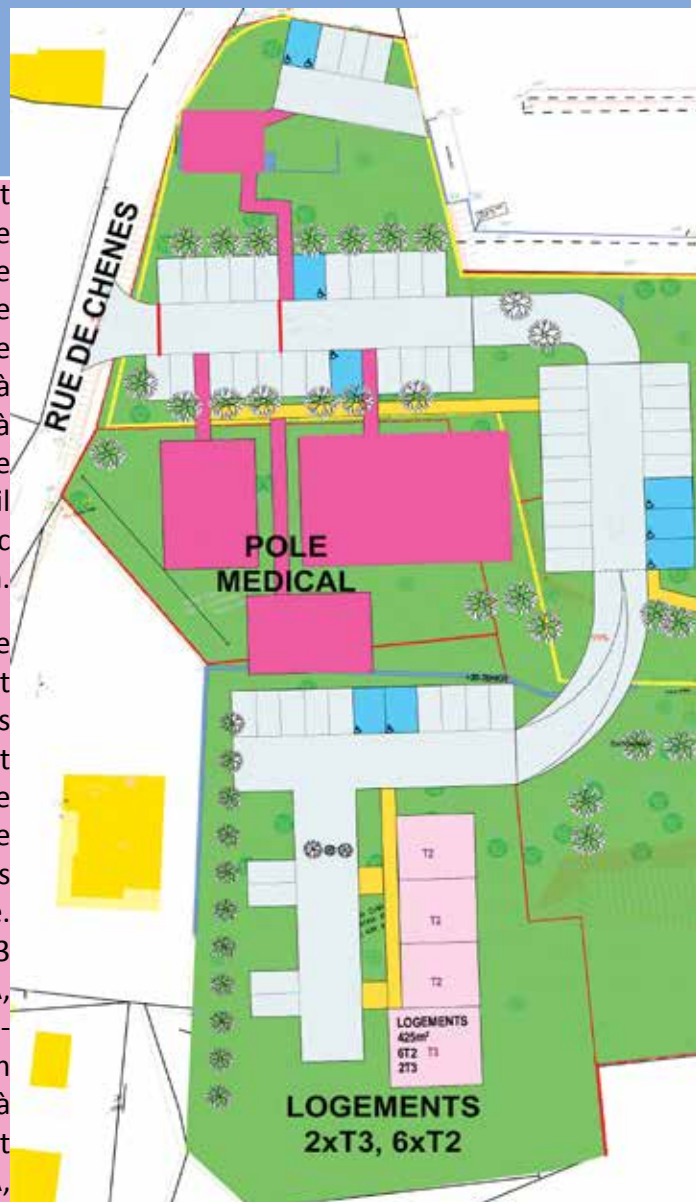
grande majorité des professionnels. Il en ressort de rassembler les professions médicales exerçant dans la commune en un lieu unique et à proximité du lieu de résidence de personnes âgées.

Dans cette perspective, des bâtiments de bureaux de plain-pied d'une superficie de 300 m² environ devraient être construits pour accueillir sur un seul niveau les professions suivantes :

- Un bloc avec : deux médecins généralistes, une sage-femme, des infirmières,

- une podologue,
- Un bloc avec des kinésithérapeutes,
- Un bloc avec des dentistes,
- Un bâtiment annexe existant doit en outre être réhabilité pour accueillir des ostéopathes et un vétérinaire.

L'ensemble des bureaux sera disposé autour d'un accueil commun, de toilettes, ainsi que d'une salle de repos pour le personnel.



La Commune souhaiterait que le Projet soit financièrement neutre. Il est donc envisagé que ce Projet soit porté par un emphytéote dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif (BEA) de longue durée (30 ans), à charge pour le bailleur emphytéote de construire les bâtiments et de les donner à bail à la Commune au moyen d'une convention de mise à disposition non détachable du BEA. Le montage proposé et voulu par la mairie est un bail emphytéotique administratif (BEA) de 30 ans avec une gestion par la Mairie de Léon.

Deux BEA seront demandés : un pour la résidence seniors et un autre pour le pôle médical et les huit logements. Les différents loyers payés par les résidents et par les professions médicales doivent couvrir (en grande partie) le coût du BEA. À l'issue de la convention de mise à disposition (assimilable à un bail immobilier simple), l'ensemble des biens construits deviendraient la propriété de la Commune. Conformément aux dispositions de l'article L. 1615-13 du CGCT, qui subordonne l'éligibilité de certains BEA, entre autres conditions, à la réalisation d'une évaluation préalable. Un rapport a procédé à une évaluation juridique et financière de l'opportunité du recours à un BEA. S'agissant des aspects juridiques, le projet envisagé satisfait aux conditions de recours au BEA, dans la mesure où il porte sur un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale et il poursuit deux finalités autorisant

Projet résidence seniors

le recours au BEA, à savoir : la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de la compétence de la collectivité et la mise en valeur d'un bien immobilier lui appartenant. Ce BEA peut être adossé à une convention de mise à disposition non détachable, permettant à la commune de prendre en location les bâtiments réalisés par l'emphytéote et de les sous-louer à la SCI de médecins et aux résidents. Compte tenu de la volonté de la commune de réaliser un paiement différé, des dimensions modestes du projet et de l'absence de risque économique porté par l'emphytéote, le BEA assorti d'une convention de mise à disposition (CMD) est l'instrument le plus approprié pour la réalisation du projet de la commune. S'agissant des aspects financiers, l'analyse comparative montre l'intérêt de recourir au schéma BEA-CMD qui offre une meilleure performance financière, en neutralisant des risques importants pour la commune.

QU'EST-CE-QU'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF ?

D'après les articles L 1311-1 à L 1311-4-1 du Code général des collectivités territoriales articles L 451-1 à L 451-13 du Code rural et de la pêche maritime

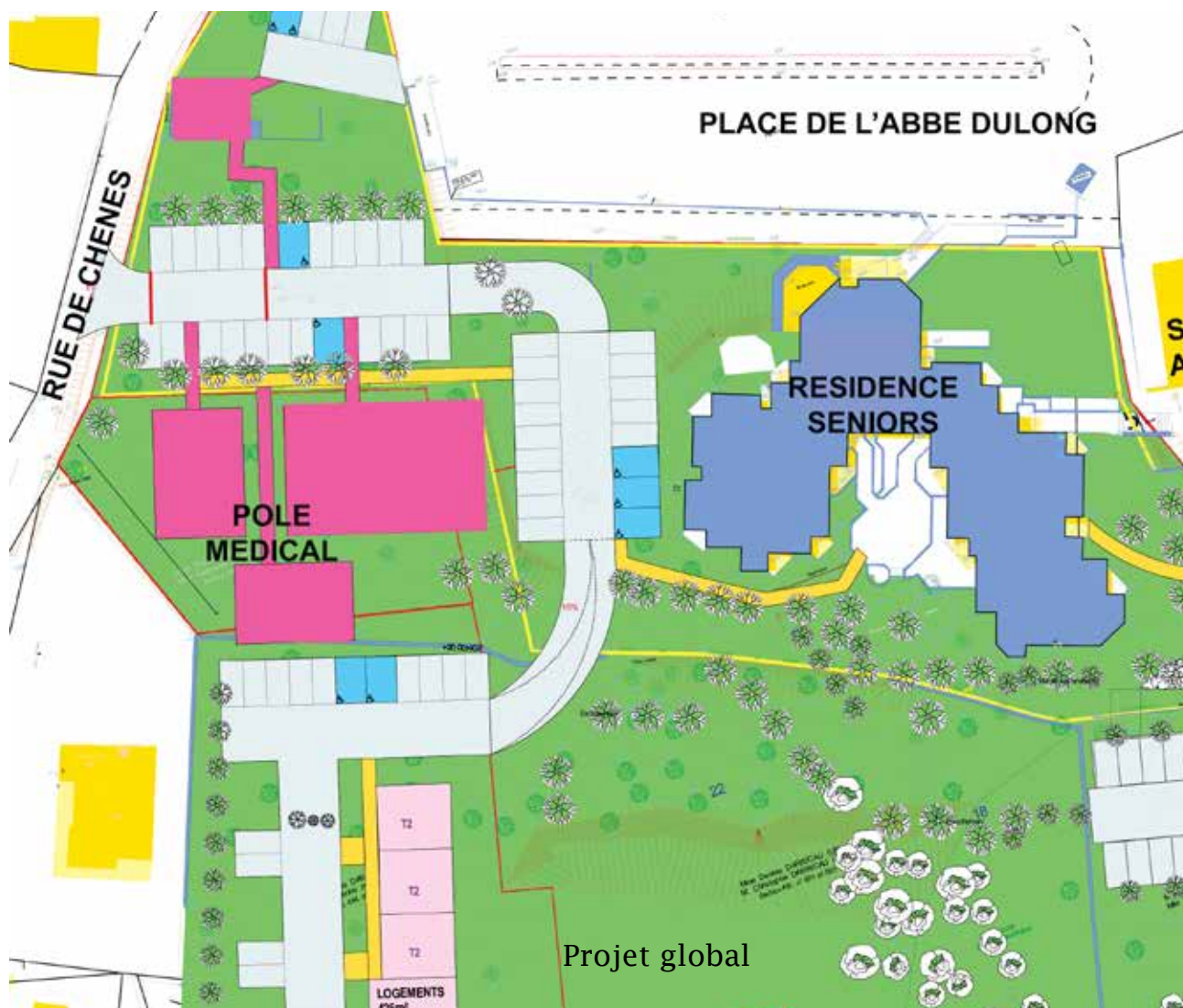
Le bail emphytéotique administratif (BEA) concerne les biens du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou de leurs groupements. D'une durée de 18 à 99 ans, il peut être conclu uniquement pour les cas suivants : mission de service public (ex. distribution d'eau), opération d'intérêt général (ex. construction de logements sociaux), affectation d'un édifice culturel à une association, services publics de la police, de la santé, de la justice ou encore d'incendie/secours. Durant le bail, si le preneur a des obligations similaires à celles du bail emphytéotique (amélioration/construction/entretien..., versement d'un loyer et paiement des charges), les droits qui lui sont conférés sont strictement encadrés :

- ils ne peuvent être cédés qu'avec l'agrément de la collectivité et à une personne reprenant l'ensemble des droits et obligations découlant du bail ;
- ils sont susceptibles d'hypothèque uniquement pour la garantie des emprunts contractés en vue de la réalisation/amélioration des ouvrages situés sur le bien loué ; le contrat constituant l'hypothèque doit par ailleurs être approuvé par la collectivité, sous peine de nullité. En raison du caractère administratif du contrat de bail et en vertu du principe de « continuité des services publics », la collectivité bailleuse a la faculté de résilier un BEA.

En fin de bail, les réalisations effectuées deviennent propriété inaliénable de la collectivité.

A savoir : le principe des baux emphytéotiques (administratif, à construction ou à réhabilitation) consiste pour le bailleur à accorder à un preneur, pour une longue durée, un droit réel immobilier qui porte uniquement sur les constructions. Le terrain reste la propriété du bailleur. A l'issue du bail, le bailleur devient, sauf disposition contraire, bénéficiaire du bâti édifié ou réhabilité sur le terrain.

La mise en place de ces baux permet à la collectivité de valoriser ses biens et de garantir une maîtrise foncière publique pour l'avenir.





Culture et animations

Saison culturelle



Vendredi 29 Janvier à 20h30

CABARET SATIRIQUE

«Que d'espoir»

Sous la forme d'un cabaret, avec musiques, chants et scénettes, ce spectacle emporte le public dans l'univers drôle et décalé d'Hanokh Levin.

Inclus dans l'abonnement

Vendredi 26 Février à 20h30

CHANSON FRANCAISE

Soirée d'ouverture du 19ème Festival

«Chantons sous les pins»

Hors abonnement



Samedi 19 Mars à 21h00

THÉÂTRE

Dau et Catella

«Sacco et Vanzetti»

Inclus dans l'abonnement



Samedi 9 Avril à 20h30

CHANSON FRANCAISE

Album de famille

Inclus dans l'abonnement



Samedi 14 Mai à 20h30

MIME

Patrick Cottet-moine

«Chez lui»

Inclus dans l'abonnement



Agenda

Samedi 30 janvier Concert de la Sainte Cécile à la Huchette

Samedi 7 février Portes ouvertes de l'association Léon Temps Danse

Samedi 27 février Loto de l'ESL

Samedi 12 mars Soirée de la chorale Happysong

Dimanche 20 mars vide grenier de Léon Country Dancers

Vendredi 25 mars Concours de belote intercommunal par les Chauds bises

01,02 et 03 avril Journée Européenne des métiers d'art

Samedi 09 avril Carnaval

Vendredi 15 avril Concours de belote de l'Amicale des retraités

Samedi 07 mai : Départ du Raid'XL 2016 du Lac

Samedi 07 mai Concert de printemps de l'Harmonie municipale

Dimanche 08 mai Rando du Cyclo Club de Léon

Samedi 21 mai Marché artisanal de Léon Country Dancers

Dimanche 22 mai Vide grenier de Léon Country Dancers

Samedi 28 mai Journée du Secours catholique

04 et 05 juin Spectacle de danse de Léon Temps Danse

Vendredi 17 juin Fête de l'école de musique





2015 en images



JANVIER

Nous sommes tous Charlie



FEVRIER

Travaux au marais de la Pipe



MARS

Journées Européennes des Métiers d'Art



AVRIL

Carnaval



MAI

Travaux au bord du Lac



JUIN

Tournoi de Beach Rugby au Lac





JUILLET
FESTÀ LOUN



AOÛT
ESCAPALOUN



SEPTEMBRE
Remise des prix concours maison fleuries lors du forum des associations



OCTOBRE
Hommage aux canadiens



NOVEMBRE
*Fête de la St André
Concours de tourin*



DECEMBRE
Soirée de Noël du personnel communal

Bienvenue à ...

Aïnoa, Marie Pichot Sauv 

le 06 janvier

Samuel, Didier, Michel Taverne

le 20 f vrier

Tima l Duprat

le 24 f vrier

Lilou, Corinne, Pierette Guyot

le 20 mars

Gabriel, Antonio Lasserre

le 23 mars

Timothe Vieira

le 30 mars

Nora, Christine, Catherine Pascuzzi

le 15 avril

Mya Plachot

le 16 mai

M lina Divine Guarin

le 07 juillet

Indy Douet

le 18 juillet

Ma lle, Gwendoline, Christine Grether

le 04 ao t

Selma, Georgina Maurmeir

le 21 ao t

Lucas Martinez

le 30 ao t



Ils se sont unis en 2015

Josette Bunes et Jean-Pierre Bares

le 27 f vrier 2015

Elisabete Dos Santos Rocha et Baptiste

Plachot le 07 mars 2015

Catherine Castaings et David Roucou

le 16 mai 2015

Jacqueline Le Donge et Thierry Aknin

le 23 mai 2015

Bernadette Broustau et Bernard Martinez

le 23 mai 2015

Camille Bordas et C dric Fontan

le 10 juillet

Oihana Esnal et Serge

Dezes

le 29 ao t

Marion Broustau et Jules Noirbusson

le 05 septembre

Jennifer Laporte et S bastien Douet

le 12 septembre

Aline Potier et Szczepaniak Benoit

le 19 septembre

Sandrine Menanteau et Patrice

Mirailles

le 06 novembre



Ils nous ont quitt s en 2015 ...

Alfred Lasserre le 04 janvier

Georges Darnaudet le 16 janvier

Jean Castagn de le 06 f vrier

Fran oise Babut n e Blandin le 16 f vrier

Hubert Garbay le 29 mars

Gis le Darnaudet n e Capdepuy le 23 avril

Alice Laussu n e Neurrisse le 18 mai

Nadine Fougerat n e Soul s le 04 juin

Chantal, Emorine n e Boiret le 30 juin

Patrick Bourbeillon le 13 juillet

Marguerite, Yvette Dufourcq n e Dag s

le 16 juillet

Jean Brassens le 06 ao t

Francis Gaulier le 13 ao t

Marie, genevi ve Best n e Laborde

le 09 septembre

Alain, Jean Simon le 23 septembre

Patrice, Jean, Antoine Cano

le 28 septembre

Laure Lacomme n e Bats le 06 octobre

Edgar, Albert Fluck le 28 octobre